

AVIS PUBLIC BUDGET 2013 ET PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2013-2014-2015

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la susdite Ville, en conformité avec **l'article 474.2** de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal de la Ville de Malartic adoptera le **Budget 2013** et le programme triennal d'immobilisations **2013-2014-2015** de la Ville, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **10 décembre 2012 à 21 h 00**, en la salle du conseil, située au **901, rue Royale, à Malartic**, après l'assemblée ordinaire du Conseil municipal.

Les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2013 et le programme triennal d'immobilisations.

DONNÉ à Malartic, ce **26 novembre 2012**.

Me Gérald Laprise
Greffier